

la
cgt

ÉDUC'
ACTION

STAGIAIRES

1^{ER} DEGRÉ



43

HAUTE-LOIRE

Nous contacter

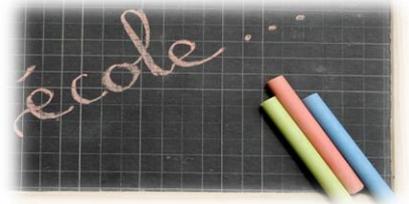
C.G.T Educ'action de Haute Loire
Maison des syndicats
4 rue de la passerelle
43000 Le Puy-en-Velay

✉ cgteducation43@gmail.com

🌐 <http://cgteduc-ac-clermont.org>



Bienvenu·e·s dans l'académie de Clermont Ferrand et dans le département de Haute Loire !



Le bon plan 100% cégète :

Vos questions – des réponses !

Retrouvez régulièrement, **sur notre listing mail**, le *Petit Tocsin* du 43, une publication de la **C.G.T Educ'action de Haute-Loire** à destination de nos camarades et des personnels du 1^{er} degré. Collectons vos questionnements et apportons ensemble collectivement des réponses concrètes.

Le *Petit Tocsin* du 43 se pense comme une **boîte à outils** qui va se nourrir **de vos réflexions, de vos bons plans et de vos idées pratiques : c'est votre journal !**

Bravo ! Vous avez réussi le concours et entrez aujourd'hui pleinement dans votre nouveau métier au sein de l'académie de Clermont-Ferrand.

Faisant partie de la zone A, l'académie de Clermont-Ferrand regroupe l'ensemble des établissements scolaires des départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme. La **Haute-Loire** est dirigé par un directeur académique des services de l'éducation nationale (*DSDEN*), chargé de la mise en oeuvre de la politique éducative dans le département.

Notre département accueille plus de **21 000 élèves** de la maternelle au CM2 sur les 120 000 élèves de l'académie. L'ensemble est réparti dans près de 1300 écoles maternelles et primaires : une gestion de masse donc !

C'est une année importante professionnellement qui démarre, avec parfois des difficultés personnelles liées au **logement**, aux **transports** jusqu'à l'ESPE de Chamalières, à l'**éloignement familial**. Nous savons d'expérience que l'arrivée en tant que stagiaire dans l'Education Nationale n'est pas de tout repos !

Durant cette année, il est primordial de ne pas rester isolé·e.

C'est pour cette raison que nous sommes présent·e·s sur vos lieux d'accueil et de formation.

Durant cette année de stage, vous serez fonctionnaire stagiaire et étudiant·e car vous avez réussi un concours de la Fonction publique : cela vous ouvre l'ensemble des droits dont bénéficient les fonctionnaires stagiaires dans la Fonction publique. En effet, comme toutes et tous les salarié·e·s, vous avez le **droit de vous défendre individuellement face aux décisions de votre employeur** et de **revendiquer collectivement l'amélioration de vos conditions de travail et celle du service public d'éducation.**

Pour cela vous pouvez adhérer à un syndicat.

La CGT est le syndicat de tous les salarié·e·s. Les militant·e·s de la **CGT Educ'action 43 de Haute-Loire** vous accueilleront et vous aideront à vous informer sur vos droits et, le cas échéant, à vous défendre !



Actions sociales d'initiative académique (ASIA)

Contactez le service de l'action sociale du rectorat de Clermont-Ferrand

Mme Anne BAUDRIER
Rectorat Bureau Action Sociale
3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand
04.73.99.33.42
ce.action-sociale@ac-clermont.fr

Les différentes prestations ASIA

Dans la limite des crédits académiques prévus à cet effet, les personnels stagiaires de l'enseignement public de l'académie de Clermont-Ferrand peuvent s'adresser au **Bureau de l'Action Sociale du Rectorat** pour solliciter une :

- Aide à la caution
- Aide au logement
- Prestation à l'installation
- Aide à l'hospitalisation loin du domicile
- Aide aux vacances familiales...



En tant que professeur-e-s des écoles stagiaires, vous disposez **de tous les droits garantis aux fonctionnaires, à savoir :**

- ✓ **liberté d'opinion**
- ✓ **droit syndical** : **participer à une réunion d'information syndicale**, à une réunion d'une instance syndicale sur mandat, etc.
- ✓ **droit de grève et de manifestation**
- ✓ **protection dans l'exercice de vos fonctions** : assistance médicale, juridique...
- ✓ **accès au dossier administratif** individuel
- ✓ **formation syndicale** : vous avez droit, comme les autres agents publics, à 12 jours de formation syndicale par an. N'hésitez pas à nous contacter pour participer aux formations que nous organisons.

*Je souffre
Tu t'isoles
Il profite
Nous luttons
Vous revendiquez
Ils cèdent*

Evaluation et titularisation

Modalités de titularisation

L'**obtention du Master 2** (sauf pour certains concours) est une **étape indispensable à la titularisation**. Un jury académique étudiera en juillet la possibilité de proposer la titularisation à **partir des avis** du/de la **directeur-trice de l'ESPE**, du **corps d'inspection** (avis fondé, entre autres, sur les retours du/de la tuteur-trice). Les stagiaires pour lequel-les le jury envisage une non-titularisation seront reçus par celui-ci et bénéficieront de visites supplémentaires du corps d'inspection.

Nos connaissances le stress engendré par cette année d'évaluation. **Si vous rencontrez des difficultés** ou que vous souhaitez plus de précisions sur les documents à présenter lors des visites, **n'hésitez pas à nous contacter**.

Prolongation de stage

Les stagiaires pour lequel-les un avis favorable à la titularisation est prononcé, **mais qui ne seraient pas titulaires d'un master à l'issue de l'année de stage**, alors qu'ils/elles le devaient, seront placés en prolongation d'un an le temps de valider le master.

Par ailleurs, seront aussi en prolongation, les stagiaires **dont le stage a été interrompu pour une durée de plus de 36 jours**, pour raison de maladie, maternité, congé parental, service national.

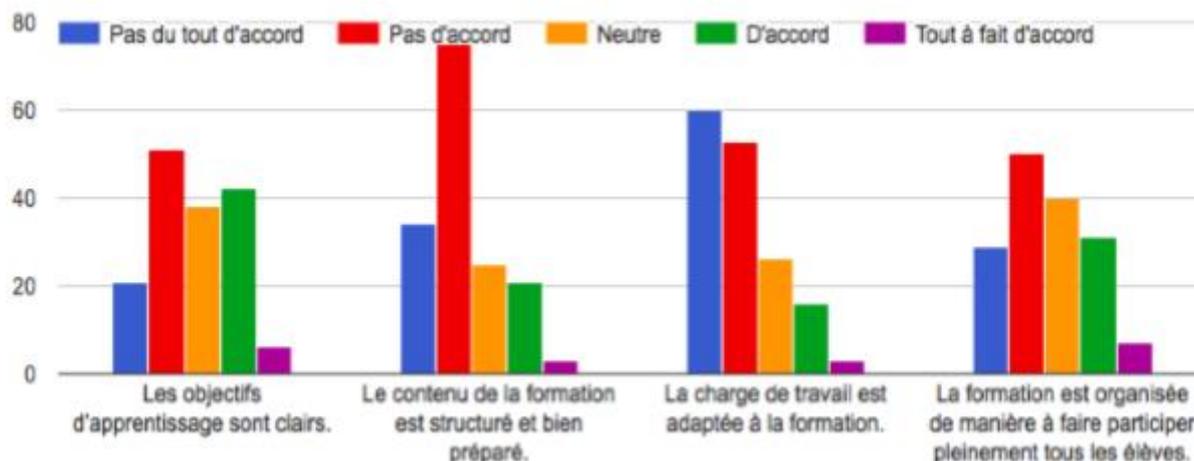
Renouvellement de stage

Des stagiaires peuvent être autorisés à accomplir une deuxième et dernière année de stage dans leur académie d'affectation en stage. **Ils/elles seront obligatoirement inspectés-es au cours de cette deuxième année de stage.**

Situation et revendications des stagiaires dans la Haute-Loire !



En **2017/2018**, vous avez été majoritaires à indiquer que le contenu de la formation n'était pas assez clair dans la définition des objectifs de l'année. Vous avez également souligné qu'il n'était pas préparé de façon optimale. Mais surtout, vous avez été quasi unanimes à témoigner de la **charge conséquente de travail qui vous harasse tout au long de l'année !**



Au travers des réponses reçues de la part des stagiaires, **nous revendiquons aujourd'hui des transformations de la formation au sein des ESPE :**

- ✓ un recrutement au niveau de la **licence**
- ✓ **deux années de formation initiale rémunérées**
- ✓ la mise en place de stages d'observation la première année de formation ainsi que la mise en place de stages en responsabilité la deuxième année
- ✓ **une validation des deux ans de formation au niveau master**

Quelques dates importantes cette année :

| PERIODE | ACTION |
|--|---|
| A la première semaine de la rentrée 2018 | Pour officialiser votre affectation, vous devez signer votre procès-verbal d'installation . Vous devez donner les pièces nécessaires pour votre reclassement (prise en compte éventuelle de votre ancienneté professionnelle : AED, AESH, contractuel...). |
| Novembre-Décembre 2018 | Vous devez vous inscrire sur SIAM pour votre mutation Inter-départementale (choix de votre département). |
| Du 29 novembre au 6 décembre 2018 | Elections professionnelles |
| Mars-Avril 2019 | Résultats du mouvement Inter-départemental |
| Avril 2019 | Inscriptions pour le mouvement départemental. Rapport évaluation du 2ème trimestre du tuteur et du chef d'établissement |
| Mai 2019 | Rapport évaluation finale avec avis sur la titularisation du tuteur, du chef d'établissement et de l'inspecteur. |
| Juin 2019 | Mi-juin : résultats du mouvement et affectations pour la rentrée 2019 . Fin juin : jurys de titularisation. |
| Juillet 2019 | Début juillet : commission de renouvellement Phase d'ajustement pour les non encore affectés.es |
| Septembre 2019 | Dernières affectations des brigades |



Des questions ?
Flashez ici

